REUNION CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PUYREAUX

Du 14 Novembre 2019

Présents: Guy Pascouau, Laurent Vidal, Philippe Viroulaud, Didier Bertrand, Gérard Coinchelin, Annick Morisson, Jean-François Bouquinet, Frédéric Parthenay, Florence Souchard • DANIAN CMISTICAN (20145)

Absents:

Ordre du jour :

- Avis sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable)

étape du PLUi

- Adhésion ATD 16 (ancien SDITEC)
- DM mandatement scolarisation enfant PICART (2017-2018)
- Synthèse des mesures radar Rue de la Fontenelle
- Questions diverses

Début de Séance : 20h40

Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal

En mémoire de Mr Biron Roger, ancien conseiller de la commune pendant 19 ans, décédé le 12 Novembre, Mr le Maire demande d'observer une minute de silence

Demande de Mr le Maire de rajouter la présentation du RPQS (Rapport Prix Qualité). Le conseil municipal approuve cette demande. Présentation réalisée par Christian Daniau vice-président du Syndicat d'eau du Grand Karst de la Charente.

Avis sur le PADD : Présentation des 4 axes du PADD. Proposition du conseil municipal de rajouter la promotion des carburants verts et de favoriser l'implantation de panneaux solaires.

Adhésion ATD 16: Proposition de renouvellement de l'adhésion. Le Conseil municipal à l'unanimité des voix autorise Mr le Maire à prendre cette délibération.

DM mandatement scolarisation enfant PICART (2017-2018). Transfert de ligne Divers de √433.18€ sur la ligne crée de Ville de l'Isle d'Espagnac. Le conseil municipal autorise à l'unanimité des voix Mr le maire à prendre cette délibération. ♣0♠9____/8

Synthèse des mesures radar Rue de la Fontenelle :

- Radar allumé sur environ 5 mois consécutifs : sens entrant : 30 km / heure

Page **1** sur **2**

FB CG

FS OB AM

REUNION CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PUYREAUX

- Avec le radar en mode éteint : sens entrant : 31 km / heure

Questions diverses:

- La commune a postulé pour la mise en place d'un marché de producteurs auprès de la chambre d'agriculteurs.
- Enfouissement des réseaux : Mr le Maire a relancé la société mandatée pour connaître la date de début des travaux.
- Après discussions, il a été décidé que lors du décès de chaque élu en activité ou non, la Municipalité prendra en charge les frais d'une composition ou d'une plaque.

Fin de séance : 23h15